



INSCRIPTIONS POUR LES CHEQUES VACANCES ETE

Le Comité inter-entreprises ARRIVE-NUTRICIAB attribue une aide aux vacances sous forme de chèques vacances pour les salariés en CDI ou CDD qui sont présents à la date du 28/02/2025 dans l'entreprise.

Afin d'éviter de distribuer des chèques vacances auprès des salariés qui ne les utilisent pas par la suite, **le CIE demande une participation OBLIGATOIRE pour valider les chèques vacances été. Il est possible de verser la somme de 15€, 30€ ou 50€ et cette participation vous sera reversée sous forme de chèques-vacances. (voir tableau ci-dessous)**

| | Participation salarié | Abondement offert par le CIE | Montant offert CIE | Montant Total Chèques Vacances |
|--------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Ouvriers/ employés | 15€ | 15€ | 90€ | 120€ |
| | 30€ | 20€ | | 140€ |
| | 50€ | 30€ | | 170€ |
| Agents de maîtrise | 15€ | 15€ | 60€ | 90 € |
| | 30€ | 20€ | | 110€ |
| | 50€ | 30€ | | 140€ |
| Cadres | 15€ | 15€ | 30€ | 60 € |
| | 30€ | 20€ | | 80€ |
| | 50€ | 30€ | | 110€ |

Pour les salariés qui souhaitent épargner 50€ ou 30€, il est possible de faire 2 chèques de 25€ ou 2 chèques de 15€ à l'ordre du CIE Arrivé-Nutriciab. Les 2 chèques seront à remettre le jour de l'inscription et seront débités sur 2 mois (mai et juin).

⇒ Inscriptions : Les CSE de chaque site feront des permanences pour les inscriptions, sur les semaines n°11 et 12. (Aucune inscription ne sera prise avant)

Les horaires des permanences seront affichés sur les panneaux et consultables sur le site (www.ce-arrive.fr) dès **Vendredi 28/02/2025. Attention au-delà du 28/03/2025, le CIE n'acceptera plus les demandes de chèques vacances.**

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer (commerciaux, arrêts maladies, accidents de travail, ...), il faut contacter le CIE au 02-51-44-24-65 ou 07-50-03-01-12, l'inscription se fera par téléphone ou bien par mail à l'adresse : cie-arrivenutriciab85@orange.fr. Il faudra envoyer le(s) chèque(s) d'inscription (à l'ordre de CIE Arrivé-Nutriciab) à l'adresse suivante : CIE Arrivé-Nutriciab – CS30001 – Rue du stade – 85250 Saint Fulgent
L'inscription sera validée à la réception du règlement.

La distribution des chèques vacances se fera fin mai 2025

RAPPEL : Vous avez le choix entre les Chèques Vacances papier ou les Chèques Vacances connect (voir les conditions au verso)

